

Accueillir l'amiante lié à des matériaux inertes en déchèterie

Montauban le 5 décembre 2024 et Villeneuve les Béziers le 12 décembre 2024

Marie-Laetitia FOURNIÉ et Fabienne STANG-MARTIN - DREETS Occitanie



L'amiante : Quel est le problème ?



➤ C'est un cancérogène

➤ Il est présent dans de nombreux bâtiments et équipements

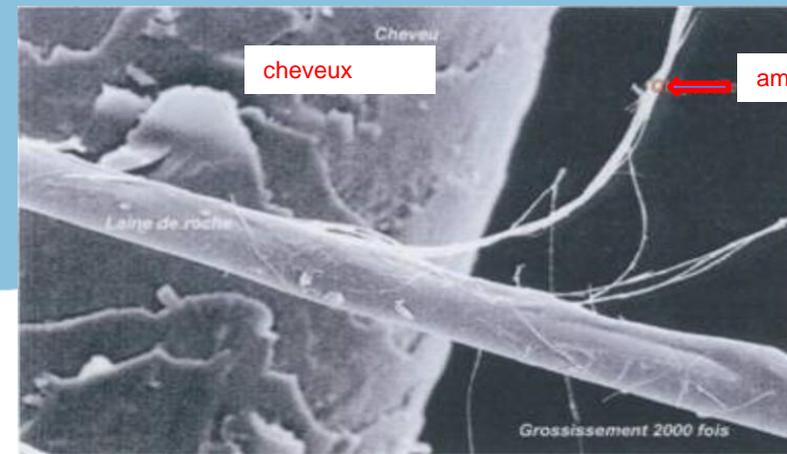


➤ Toutes opérations sur les matériaux et produits contenant de l'amiante, provoquent l'émission de fibres



➤ Les travaux de démolition, réhabilitation génèrent des déchets d'amiante

Ordre de grandeur



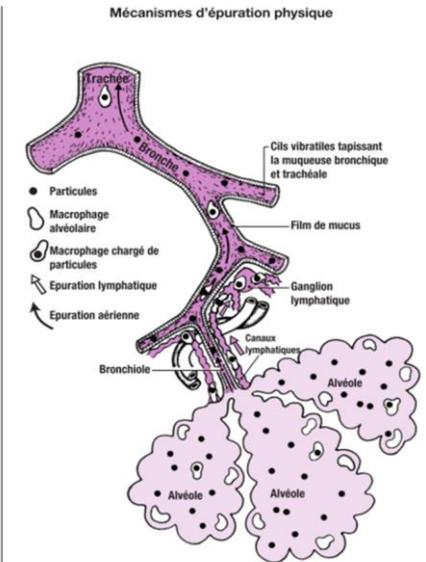
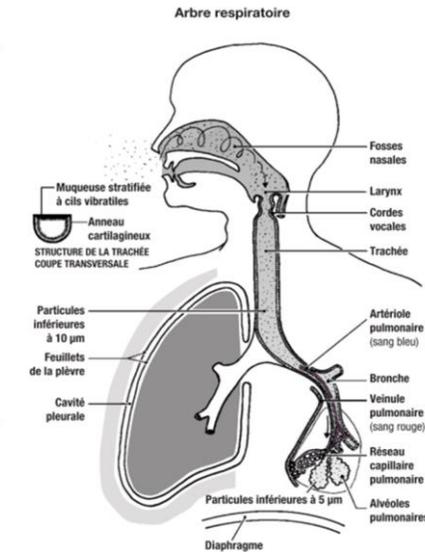
- **Amiante :**

- Diamètre des fibres unitaires de 0,02 à 1µm
- 1 gramme d'amiante contient des milliards de fibres
- Rapport longueur/diamètre important

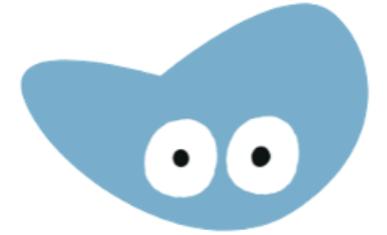
- **Pour comparaison :**

- Cheveu : 70µm
- Fibre artificielle :
 - Laine de roche, laine de verre : 2 - 9 µm
 - Céramique : 1 - 3 µm

Non visible à l'œil nu

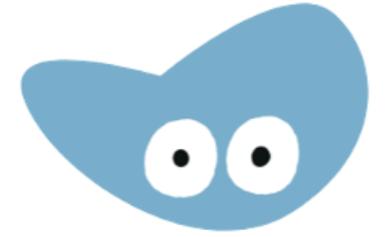


Effets de l'amiante sur la santé

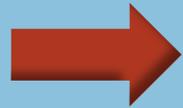


- Des affections non cancéreuses : plaques pleurales, asbestose
- Des affections cancéreuses : cancer du poumon, cancer de la plèvre (mésothéliome), cancer ovaire, cancer larynx

Dépistage et traitement médical ?



Les effets de l'amiante sur la santé sont majoritairement des pathologies au pronostic sévère sans traitement curatif et dont le dépistage n'améliore pas le pronostic.



En l'état actuel des connaissances scientifiques, la seule mesure efficace de prévention des pathologies liées à l'amiante est :

**LA REDUCTION DE L'EXPOSITION DES SALARIES
A L'INHALATION DES FIBRES D'AMIANTE**

Sinistralité – Données CARSAT

Rapport 2022 – au niveau national



2 234 maladies professionnelles liées à l'amiante ont été reconnues (tableaux MP 30 et 30Bis) soit 5 % des MP



60% de ces MP Amiante sont des cancers



$\frac{3}{4}$ des cancers reconnus MP en France sont dus à l'amiante

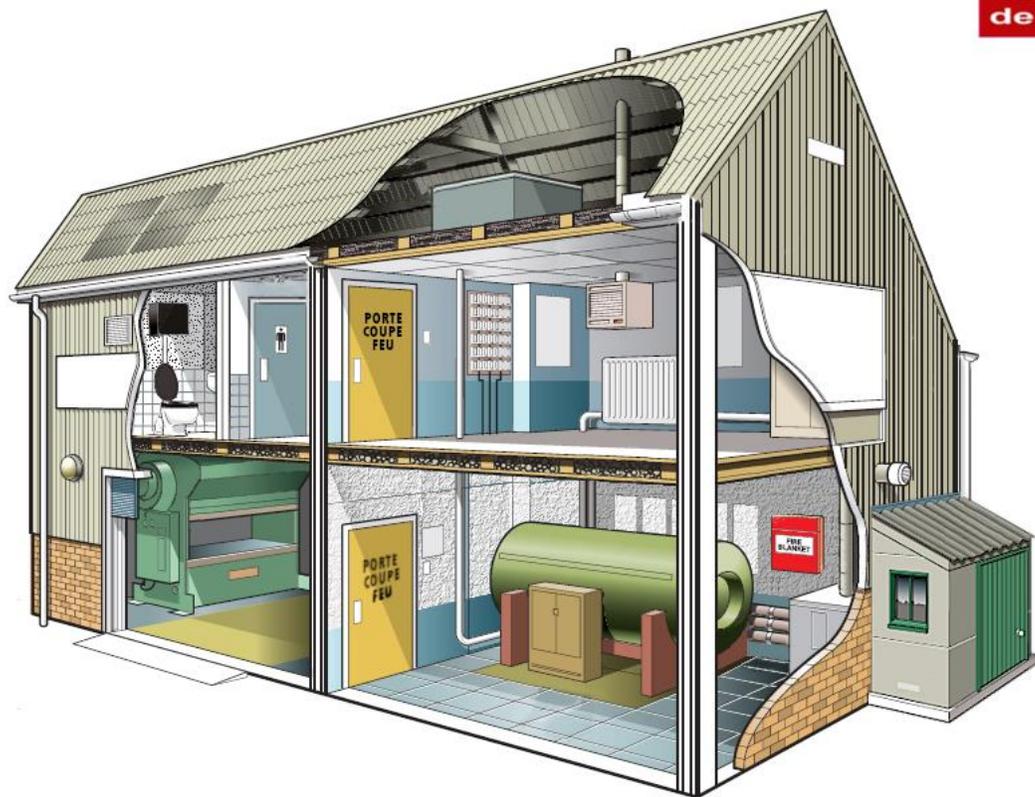
Où est l'amiante ?

a

**ATTENTION
CONTIENT DE
L'AMIANTE**

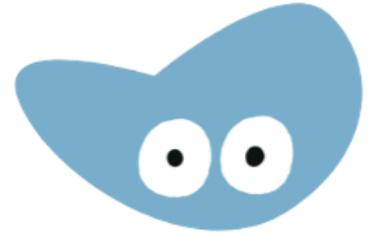
Respirer la
poussière d'amiante
est dangereux
pour la santé

**Suivre les
consignes
de sécurité**



- Toiture, bardage, gouttières
- Conduits évacuation,
- Dalles de sol
-

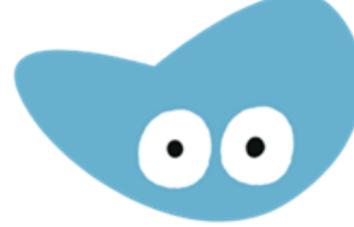




Date importante : 1^{er} janvier 1997

Interdiction de mise sur le marché et d'utilisation d'amiante en France

Mais l'amiante en place est bien présent !!!



Le risque amiante

- ✓ Risque pour les travailleurs
- ✓ Risque pour la population
- ✓ Risque pour l'environnement



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agir dans le cadre du PRST 4 Occitanie

Objectif

ACCOMPAGNER LES ACTEURS CONFRONTÉS À
L'AMIANTE

Axe 2

Développer la
formation des
acteurs

Axe 3

Poursuivre
l'accompagnement du
Repérage Amiante avant
Travaux

Axe 4

Améliorer la protection lors
des interventions (Sous-
Section 4)

Axe 1

Améliorer la
connaissance et
l'information

**PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL**

Occitanie

Axe 5

Assurer une bonne
gestion de
l'élimination des
déchets d'amiante

Déchets Amiante : constats et enjeux



Une insuffisance de déchetterie acceptant l'amiante

- Des dépôts sauvages dans la nature, devant les déchetteries
- Des apports de produits/matériaux amiante (involontaire ou volontaire) en mélange dans les gravats du BTP, les encombrants ou les ordures ménagères
- Etablissement n'acceptant pas l'amiante : présence de matériaux/ produits contenant de l'amiante **dans 2/3 des déchetteries visitées*** (confirmée par laboratoire)
- Dénier du risque: pas d'amiante accepté .. donc pas de risqueMais exposition invisible

Enjeux :

- **maitriser le risque amiante à toutes les étapes du traitement de l'amiante**
- **organiser la gestion des déchets d'amiante en déchetterie**

* Données CRAMIF 2015

Déchèteries acceptant des déchets contenant de l'amiante



Application de la réglementation relative à la prévention du risque amiante

- Interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante
 - ✓ Réception des déchets,
 - ✓ Déchargement
 - ✓ Conditionnement
 - ✓ Re conditionnement
 - ✓ Manutention
 - ✓ Tri
 - ✓ Ramassage de débris
 - ✓ ...

➤ **Cadre de l'opération : sous-section 4 (R 4412-94 2° du CT)**

Evaluation du risque amiante



Evaluation du risque d'exposition amiante >> pour chaque processus

Processus = Matériau + technique + protection collective R 4412-96 -9°

**Définir les
processus**

Pour chaque processus
**Déterminer le niveau
d'empoussièrement**
(estimation initiale – mesurages sur
opérateur)

**Mettre en œuvre les
Moyens de protection collective**
(Arrêté 08/04/2013)
et EPI adaptés
(Arrêté 07/03/2013)

Des modes opératoires (R 4412-145)



En fonction des résultats de l'évaluation initiale des risques ,
l'employeur établit un **mode opératoire pour chaque processus** mis en œuvre

- 1° La nature de l'intervention ;
- 2° Les matériaux concernés ;
- 3° La fréquence et les modalités de contrôle du niveau d'empoussièremment du processus mis en œuvre et du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle ;
- 4° Le descriptif des méthodes de travail et moyens techniques mis en œuvre ;
- 5° Les notices de poste;
- 6° Les caractéristiques des équipements utilisés pour la protection et la décontamination des travailleurs et des moyens de protection des autres personnes sur le lieu ou à proximité de l'intervention ;
- 7° Les procédures de décontamination des travailleurs et des équipements ;
- 8° Les procédures de gestion des déchets ;
- 9° Les durées et temps de travail déterminés en application des articles R. 4412-118 et R. 4412-119.

Le mode opératoire est annexé au document unique d'évaluation des risques.

Formation des intervenants sous-section 4



SS4 ↪ formation dispensée par un organisme de formation ou l'employeur - Arrêté du 23 février 2012

Contenu de la formation:

Caractéristiques de l'amiante

La réglementation

Principes généraux de prévention

Mode opératoire

Pratique sur plateforme pédagogique

Gestion des déchets

En fin de formation: remise d'une **attestation de compétence** après évaluation des acquis

- Encadrant technique et Encadrant chantier : 5 j formation préalable + 1 j recyclage
- Opérateur de chantier : 2 j formation préalable + 1j recyclage

Principes et moyens de prévention



❖ Réduire au niveau le plus bas techniquement possible la durée et le niveau d'exposition des travailleurs



❖ Garantir l'absence de pollution (locaux, équipements, environnement)



Les aménagements pour réduire les expositions



Zone **dédiée** aux opérations amiante, signalée, inaccessible (réservée au personnel autorisé)



Zone étanche, protégée des intempéries et des UV
Des moyens adaptés pour le chargement/déchargement
Interdiction du bennage



Des règles d'organisation : prise de rendez-vous, précisions sur les emballages, la nature et la quantité acceptés

Des moyens de protection collective adaptés pour réduire les risques



Articles R 4412-108 et 109 du code du travail

- Moyens d'abattage de poussières
- Moyens d'aspiration des poussières (aspirateur THE)
- Moyens de sédimentation continue fixe ou mobile (brumisation)
- Moyens de décontamination du personnel et du matériel

Des moyens de protection du personnel pour réduire l'exposition



- **Equipements de protection individuelle**

- Combinaison de type 5 à usage unique à capuche
- Gants étanches
- Bottes décontaminables
- Sous-vêtements jetables portés sous la combinaison
- Appareil de protection respiratoire adapté au niveau d'empoussièrement

- **Décontamination du personnel**

- Moyens de décontamination appropriés aux processus et au niveau d'empoussièrement
- Procédure de décontamination
- Douchage d'hygiène sur place

Attention !

Port de demi-masque jetable FFP3
Pour Niveau 1
en SS4 :

***Limité à 15 mn
par jour***

Autres exigences



Informier les travailleurs : notice de poste



Organiser le suivi individuel médical renforcé



Assurer le suivi des expositions : fiche d'exposition y compris pour les expositions accidentelles

Déchetterie n'acceptant pas des déchets contenant de l'amiante



Informez les personnels sur le risque amiante



Connaissez les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante



Définissez la conduite à tenir en cas de doute

Pour aller plus loin



La formation des travailleurs en Sous-Section 4 : 12 points pour choisir et évaluer son OF SS4 : Extrait : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/12-points-de-vigilance-pour-choisir-et-evaluer-son-OF-SS4>

Plaquette DREETS Pays de la Loire . [Prévention des risques d'exposition à l'amiante : les modalités d'habillement et de décontamination - Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

Plaquette DREETS Pays de la Loire [Organiser son intervention amiante sous-section 4 - Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

Accueillir de l'amiante en déchèterie

GESTIONNAIRES DE DÉCHÈTERIE

Les mesures et pratiques à
adopter pour organiser la collecte
et la gestion des déchets d'amiantes
sur votre site.





Merci de votre attention